

## LES TROUBLES COGNITIFS

sont des altérations, importantes et durables, voire définitives, d'une ou plusieurs fonctions cognitives. Ils entraînent des handicaps, à savoir limitations d'activités, restrictions à la participation à la vie sociale, freins aux apprentissages scolaires et professionnels, difficultés au quotidien, pouvant impacter les relations sociales, l'estime de soi et l'équilibre psychologique.

Il s'agit :

- **Des troubles neuro-développementaux** présents dès l'enfance:
  - Les troubles du langage et des apprentissages, dits « **troubles dys** » (dyspraxies, dysphasies, dyslexies, dysgraphies, dyscalculies,...) ;
  - Les **troubles du spectre de l'autisme**, regroupant un déficit de la communication et des interactions sociales et la présence de caractère restreint et répétitif des comportements et des intérêts.
- **Des troubles neuro-cognitifs acquis** suite à des lésions cérébrales :
  - Dues à un accident, un traumatisme cérébral, une infection, une pathologie (avc, tumeur,...) pouvant affecter divers processus mentaux, notamment liés à la mémoire ou aux fonctions exécutives ;
  - Ou dues à une pathologie neurodégénérative, altérant les différentes fonctions et capacités intellectuelles.

Les conséquences de ces troubles sont variables, en fonction de leur sévérité. Les symptômes se manifestent de façon extrêmement diverse. Ils doivent être évalués ainsi que leur répercussion sur la formation et l'emploi.

Une caractéristique essentielle est l'**invisibilité** de ces handicaps. Les besoins d'explications et sensibilisation sont importants.

Les limitations dans l'emploi sont souvent liées à des problèmes d'apprentissage, d'adaptation aux changements, de lenteur, de mémorisation, de communication. Chaque personne concernée exprime ses difficultés et ses atouts de façon particulière, et sera prise en compte de façon ciblée et adaptée.



*L'Agefiph et le FIPH FP co-financent*

## LA PRESTATION D'APPUI SPECIFIQUE TROUBLES COGNITIFS

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ-NOUS  
ET DEMANDEZ LA FICHE DE PRESCRIPTION**

**@ : [pastco@asei.asso.fr](mailto:pastco@asei.asso.fr)**

**☎ : 05 61 75 22 00**

# Les PAS des expertises, des conseils ou des techniques/modes de compensation

## Objectifs des prestations

- Repérer et identifier les troubles cognitifs, évaluer leurs conséquences sur les apprentissages et l'insertion
- Préconiser des adaptations pour compenser ou remédier aux difficultés rencontrées (à lister...)
- Sensibiliser les employeurs, collectifs de travail ou de formation pour aider à l'intégration d'une personne atteinte de troubles cognitifs
- Apporter un éclairage spécialisé sur l'orientation professionnelle
- Soutenir, accompagner les personnes concernées dans leurs apprentissages et leurs adaptations

Nous intervenons dans toute la région Occitanie avec nos équipes pluridisciplinaires : neuropsychologues, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, chargés d'insertion, enseignants spécialisés, éducateurs.

Notre groupement se compose de l'ASEI, de l'Association Paul Bouvier, de l'APAJH 09, de l'ADRH, de l'YMCA de Colomiers et de l'UGECAM en sous-traitance. Il a été sélectionné par l'Agefiph et le FIPH FP pour délivrer la prestation d'appui spécifique Troubles cognitifs sur la région Occitanie.



## Appuis à la compensation des troubles cognitifs

Cinq prestations financées par l'Agefiph ou le FIPHFP permettent à un prescripteur (Cap emploi, Sameth, Pôle emploi, Mission locale, Employeur privé ou public) d'aider une personne dans son parcours d'insertion professionnelle. Ces prestations sont ponctuelles et indépendantes les unes des autres.

**PRE-DIAGNOSTIC** pour déterminer le handicap prégnant

3h

**BILAN COMPLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PERSONNE (HORS PROJET PROFESSIONNEL)** pour un 1<sup>er</sup> éclairage permettant au prescripteur d'ajuster son accompagnement

10h sur 2 mois

**APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL** pour un éclairage expert sur l'interaction du handicap et le projet professionnel

- Module diagnostic approfondi
- Module identification et développement des techniques de compensation
- Module appui à l'élaboration / validation du projet professionnel
- Module appui à la validation du projet professionnel

50h (vers l'emploi) / 60h (en emploi) sur 9 mois - Renouvelable

**APPUI EXPERT A LA REALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL** pour un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour sa mise en œuvre du projet professionnel

- Module appui à l'accompagnement vers l'emploi / formation
- Module appui à l'accompagnement dans l'emploi / formation
- Module veille

55h (dont 10h de veille si nécessaire) sur 12 mois - Renouvelable

**APPUI EXPERT POUR PREVENIR ET/OU RESOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE** pour désamorcer rapidement un conflit ou résoudre une situation de blocage en emploi ou en formation

- Module appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Module accompagnement de la personne
- Module veille

45h (dont 10h de veille si nécessaire) sur 18 mois - Renouvelable

Une seule prestation et un seul module doivent être prescrits à la fois